

Bilan Qualité 2010

D'où vient l'eau
que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E. Coli
et entérocoques/100ml

100,0 % d'analyses conformes

Eau de très bonne qualité



Les eaux ne doivent être ni
corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 22.1 °F -
maxi : 34.1 °F

Eau moyennement minéralisée à dure



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 2.6 mg/l -
maxi : 16 mg/l

**Eau conforme contenant peu ou pas de
nitrates**



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.02 mg/l -
maxi : 0.12 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides :
0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses
pour les autres paramètres sont
conformes aux limites de qualité,
excepté un dépassement en
turbidité.

Votre réseau :

Vous êtes alimentés en eau potable par le **réseau de St Etienne de Crossey** qui est exploité par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (C.A.P.V.), en régie directe.

Origine de l'eau :

L'eau provient soit du puits d'Enfer, situé au nord-ouest de la commune, soit de la source du Colombier, située vers le hameau du même nom. Un appoint à partir du puits de St Joseph est possible.

Traitement :

L'eau issue du puits d'Enfer et de la source du Colombier est distribuée après un traitement de désinfection aux rayons Ultra-violet. L'eau issue du puits de St Joseph est distribuée après un traitement de désinfection au bioxyde de chlore.

Nos conclusions

L'eau distribuée sur le **réseau de St Etienne de Crossey** par la C.A.P.V., au cours de l'année 2010, présente une très bonne qualité bactériologique ; elle est conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.